RAPT

Démarches de droit commun

Toutes les démarches de recherche de partenariats et/ou d'acteurs pouvant aider à la mise en œuvre des décisions notifiées par la CDAPH ont été entreprises :

- ☐ Collaboration inter ou intra-établissements et services
- ☐ Recherche d'une réponse locale nécessitant un accord entre différents acteurs accompagnant la personne concernée
- ☐ Recherche d'une réponse modulaire et locale entre différents acteurs

➔ Mais malgré ces démarches, **aucun acteur ou aucun accord n'a été trouvé** → Je sollicite donc le **Pôle réponse accompagnée** (PRA) de la MDPH
CAR :

Le PRA étudie la situation au regard des éléments de contexte

LA SITUATION TEND À ÊTRE

EN RUPTURE OU RISQUE DE RUPTURE DE PARCOURS

C'est-à-dire que la personne ne bénéficie plus d'accompagnement ou risque de se retrouver sans accompagnement correspondant à ses besoins. C'est une situation pour laquelle il est urgent de trouver une solution.

Exemples :
Place en structure indisponible ou inadaptée, retour en famille non souhaité/non préparé, échecs ou refus répétés de prise en charge, maintien en établissement en attendant une autre solution, épuisement de l'accompagnant, etc.

COMPLEXE DANS SA PRISE EN CHARGE

Elle est souvent liée à un ou plusieurs handicaps associés à d'autres troubles, notamment du comportement ou sensoriel.

Exemples :
Handicap ou pluri-handicap associé à un trouble sensoriel, trouble psychique associé à des troubles du comportement, etc.

LA SITUATION EST CRITIQUE

Une situation critique est définie réglementairement
(commission de gestion des situations critiques du 22 novembre 2013)

Il s'agit d'une situation :

- **dont la complexité de la prise en charge génère pour la personne concernée une rupture de parcours** (retours en famille non souhaité, non préparé, exclusions d'établissement, refus d'admission en établissement)
- **et dans laquelle l'intégrité, la sécurité de la personne et/ou de sa famille sont mises en cause.**

Une situation fluctue souvent d'une tendance à une autre en fonction du contexte et sur des périodes plus ou moins longues ; L'accompagnement par le PRA accompagne ces évolutions.

Le PRA adapte son niveau d'accompagnement

- **Apporte un conseil, un regard extérieur**
  Apporte un soutien à la recherche d'établissement/service,
  Fait une veille sur la situation
- **Fait un point avec les professionnels sur les éléments de contexte**
- **Apporte un soutien dans la co-construction d'une réponse par la convocation d'un GOS**
- **Réunit un GOS, en accord avec l'usager, son représentant légal, ses parents pour les mineurs, en vue d'élaborer si besoin un PAG**